

COMPTE RENDU
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL, jeudi 7 décembre 2017

PRESENTS : MARTY Francine – BORDENAVE Michel – FRESQUET Stéphane – CANALS Joël – LEMPEREUR Raymond – DEMARGNE Philippine – CARLES François – LISTER Catherine – ZAK-DAVIES Anna – CULIOLI Céline – FREGARD Virginie.

Absente : RIEUX Solange

Secrétaire de séance : BORDENAVE Michel

Approbation du compte rendu du Conseil du lundi 23 octobre 2017. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

DECISIONS :

48/2017 Restes à réaliser en investissement 2017 à reporter sur 2018. Madame le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2017 intervenant le 31 décembre 2017, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2017 lors du vote du budget.

Le montant total des dépenses d'investissement des budgets à reporter est de : 223 091,50 €

Le montant total des recettes d'investissement des budgets à reporter est de : 18 000,00 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

49/2017 Décision Modificative au Budget Camping/Campotel. Afin d'assurer les dépenses d'investissements de 2017 reportées sur l'exercice 2018, il convient d'en ajuster certaines. Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative.

50/2017 Décision Modificative au Budget Principal Mairie. Afin d'assurer les dépenses d'investissements de 2017 reportées sur l'exercice 2018, il convient d'en ajuster certaines. Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative.

51/2017 Présentation du rapport d'activité 2016 du SIAE Vallée du Jaur. Après présentation du rapport d'activité 2016 du SIAE Vallée du Jaur, le Conseil prend acte. Rapport du SIAE: ce rapport met en évidence un déficit dû à un non paiement de factures. Sur les 6 communes du SIAE, 175 486 m³ d'eau ont été payés sur les 192 906 m³ consommés. La décision a donc été prise d'un emprunt de 60 000 € sur 1 an, il permettra de financer les retards d'encaissement clients, et de couper l'eau aux propriétaires de résidences secondaires et de commerces qui n'ont pas acquitté leurs factures. Cette décision sera appliquée en janvier 2018.

52/2017 Rénovation des gîtes du Campotel décision des travaux et demandes de subvention. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les travaux de rénovation des gîtes du Campotel et de l'autoriser à demander les subventions. Le conseil approuve à l'unanimité.

53/2017 Avenant n°2 au marché pour les travaux du Lagunage. Le présent avenant permet d'augmenter le volume d'extraction des boues, de transport, d'épandage, d'enfouissement des boues extraites et du bilan agronomique pour les boues issues de la lagune 2 de 750 m³ à 1450 m³ afin d'enlever la totalité des boues présentes dans la lagune.

La plus-value est constatée au marché modifié, soit : 10 000,00 € HT

Le nouveau montant du marché est de : 43 627,00 € HT

Soit un pourcentage d'écart introduit par l'avenant de 29,74 %. La combinaison de l'avenant n°1 et n°2 conduit à *une moins value de 23,45 % par rapport au montant initial du marché.* Le Conseil approuve à l'unanimité.

54/2017 Décision travaux réseaux d'assainissement chemin de la Garenne 2^{ème} tranche. Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a réalisé les travaux de création d'un réseau d'assainissement au quartier de la Garenne. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser pour l'année 2018, une seconde tranche d'extension de ce réseau

d'assainissement. L'estimatif des travaux est de 25 555,00 € HT. Madame le Maire précise que les travaux permettront de raccorder sept constructions au réseau. Le Conseil approuve par dix voix pour et une contre. Le Conseil précise que pour l'année 2018, l'étude de réalisation du réseau d'assainissement du quartier des Aires sera engagée afin de permettre une réalisation en 2019.

55/2017 Modification du tableau des effectifs. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nos deux agents employés en contrat d'avenir donnent entière satisfaction. Leur contrat arrivant à échéance au mois de juin 2018, il convient de prévoir au tableau des effectifs la suppression de deux postes de contrat aidé et la création de deux postes d'adjoint technique. Le Conseil approuve à l'unanimité

56/2017 Création d'emplois d'agents recenseurs. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 2 emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 01/01/2018 au 17/02/2018 et autorise le Maire à nommer par arrêté ces agents recenseurs et le coordonateur qui bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

57/2017 Modification des statuts de la communauté de communes Minervois, Saint Ponais, Orb Jaur. Changement de nom. Madame le Maire expose que par délibération 2017.28.11/146 du 28 novembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur a, à la majorité ; donné son accord pour un changement de nom de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2018 et décidé, à cette fin, de modifier les statuts et de changer la dénomination en « Communauté de Communes Du Minervois au Caroux » accompagnée de la signature « en Haut Languedoc ». le Conseil à l'unanimité donne son accord pour le changement de nom de la communauté de communes.

58/2017 Rectificatif aux tarifs 2018 du Camping/Campotel. Afin de tenir compte de la modification de la taxe de séjour en ce qui concerne le camping, il convient de rectifier la délibération 29/2017 du 28/06/2017. Le Conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

A) Proposition d'achat du lot n°22 au lotissement le Clos des Orangers. Mme le Maire informe le conseil qu'elle a reçu une proposition d'achat pour ce lot au prix demandé par la mairie, soit 41 470 €. Le conseil se dit prêt à accepter la vente à condition que l'argent de la vente soit utilisé pour rénover l'appartement situé à l'étage de l'ancienne école d'Escagnès.

B) Remerciement du Canoë Kayak Club Cessenon, soutien à une athlète en équipe de France. Mme le Maire lit au conseil la lettre qu'elle a reçue du président du canoë kayak de Cessenon pour la remercier de l'aide financière apportée à Marine Izac pour sa participation au championnat du monde freestyle en Argentine.

C) Projet de Site patrimonial remarquable du vieux village de Roquebrun. M. le 3^e adjoint informe le conseil de l'étude qui va être menée afin de classer Roquebrun « site patrimonial remarquable ». Cette servitude d'utilité publique offre un niveau de protection supérieur à celle du site inscrit. Dans le cadre de cette étude une rencontre avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Hérault aura lieu en janvier 2018.

D) Location appartement rue du Barry. Une seule demande de location de l'appartement laissé vacant rue du Barry, au dessus des locaux des services techniques, est arrivée en mairie. En conséquence cet appartement sera loué à M. Freddy BASSET à compter du 15 décembre 2017.

E) Compte rendu conseil d'Ecole du 09/11/2017. M. le 2^e adjoint rend compte de cette réunion qui a exprimé le souhait de réalisation de quelques travaux par les employés communaux. D'autre part il tire le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire après 8 ans d'existence (2009 – 2017). Ce bilan est tout à fait positif : le nombre de repas servis annuellement est passé de 1372 à 2828, le coût de revient par repas a diminué d'autant, passant de 10,36 € à 6,53 €.

F) Office de tourisme inter-communal. M. le 1^{er} adjoint informe le conseil de la dissolution de l'office de tourisme de l'ancienne communauté de communes Orb-Jaur et de son remplacement par le nouvel office de tourisme intercommunal (OTI) « du Minervoïs au Caroux – en haut Languedoc » dont le siège social se trouve à St Pons. L'assemblée générale constitutive de ce nouvel OTI aura lieu le lundi 18 décembre à 18 h à St Pons, maison des associations.

G) Jumelage avec une commune espagnole. M. le 1^{er} adjoint informe le conseil du projet de jumelage de Roquebrun – Cessenon avec la commune de Sumarcarcer (province de Valence). Le maire de cette commune et son adjoint chargé de la culture sont venus en reconnaissance du 1^{er} au 3 décembre ; les maires de Roquebrun et de Cessenon se rendront à Sumarcarcer au printemps 2018.

H) Eclairage public. M. le 1^{er} adjoint rend compte de la réunion d'information consacrée à l'éclairage public à laquelle il a participé le 5 décembre à Olargues.

Pour donner suite à cette réunion et préparer le budget investissement éclairage public pour 2018, la commission finances se réunira les mardis 19 décembre et 9 janvier à 18 h 30 à la mairie.

La séance est levée à 21h15 heures.



Le MAIRE

Francine MARTY